

## Budget quadriennal de l'Organisation internationale de la Francophonie 2019-2022

### Introduction

La nouvelle programmation 2019-2022 constitue la seconde du cadre stratégique 2015-2022 adopté lors du XV<sup>ème</sup> Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie qui s'est déroulé à Dakar du 29 au 30 novembre 2014. La Conférence ministérielle de la Francophonie au cours de sa 30<sup>e</sup> session, tenue à Dakar (Sénégal, du 26-27 novembre 2014) a adopté le budget quadriennal 2015-2018 de l'Organisation. Ce budget quadriennal a fait l'objet de révisions au cours des 31<sup>e</sup>, 32<sup>e</sup> et 34<sup>e</sup> sessions de la Conférence ministérielle de la Francophonie tenues, respectivement, à Erevan (Arménie, 10-11 octobre 2015), à Antananarivo (Madagascar, 23-24 novembre 2016) et à Paris (France, 25-26 novembre 2017).

L'année 2018 marque la fin du premier quadriennum du cadre stratégique 2015-2022.

Dans le cadre de la préparation du second quadriennum du cadre stratégique 2015-2022, plusieurs scénarii relatifs aux éléments d'élaboration du budget quadriennal 2019-2022 ont été présentés aux Représentants des États et gouvernements membres au cours des 54<sup>e</sup>, 55<sup>e</sup> et 56<sup>e</sup> réunions de la Commission administrative et financière (CAF) tenues, respectivement à Paris, le 18 avril 2018, le 28 mai 2018 et le 29 juin 2018.

Ces différentes réunions de la Commission administrative et financière et la réunion conjointe des Bureaux de la Commission administrative et financière (CAF) et de la Commission de coopération et de programmation (CCP) tenue le 29 mai 2018 ont abouti à un consensus pour le maintien des niveaux d'engagements en faveur de la programmation (36 M€) et les possibilités d'une baisse des niveaux des dépenses de fonctionnement (instances, personnel, gestion et investissements) par rapport à 2018.

L'Administrateur a présenté les grandes lignes de ce projet de programmation à l'occasion de la 104<sup>e</sup> session du Conseil permanent de la Francophonie tenue à Paris le 3 juillet 2018.

Le document présent intitulé projet de budget quadriennal 2019-2022 permet de faire la synthèse des discussions. Il est soumis pour examen et approbation à la Commission administrative et financière en vue de sa présentation au CPF puis à la CMF d'Erevan.

### 1. Recettes prévisionnelles

Pour rappel, les recettes de l'Organisation proviennent de 4 sources principales :

- les contributions statutaires ;
- les contributions volontaires ;
- les contributions exceptionnelles ;
- les autres produits.

## 1.1 Contributions statutaires

Elles sont obligatoires et sont fixées conformément à un barème qui a été révisé dans le cadre du XV<sup>ème</sup> Sommet de la Francophonie tenu à Dakar en novembre 2014. Le montant de la contribution statutaire de chaque État et Gouvernement membre est fixé sur la base du Produit national brut (PNB), du niveau d'endettement et du taux d'inflation.

Pour l'estimation des prévisions de contributions statutaires 2019-2022, le barème adopté à Dakar sera maintenu avec une proposition d'indexation annuelle de 1,5% afin de prendre en compte l'inflation dans l'ensemble des pays où l'Organisation déploie ses activités ; l'ajustement bi-annuel des salaires ; les diverses sollicitations exprimées en terme de programmation en cours d'exercice par les États et gouvernements membres et l'évolution du contexte international (défis et problèmes émergents).

Les contributions statutaires sont calculées avec une indexation de 1,5% à partir de 2019 (2018 étant l'année de référence). Sur cette base, le tableau des contributions statutaires pour le quadriennum 2019-2022 se présente comme suit (en k€) :

Libellé	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022
Membres de plein droit	40 034	40 635	41 245	41 863	42 491
Membres associés	1 019	1 034	1 049	1 065	1 081
Membres observateurs <sup>1</sup>	279	283	287	292	296
<b>Total</b>	<b>41 332</b>	<b>41 952</b>	<b>42 581</b>	<b>43 220</b>	<b>43 868</b>

## 1.2 Contributions volontaires

Elles sont versées dans le cadre du Fonds multilatéral unique (FMU) et permettent de financer prioritairement la programmation. Le montant est déterminé par chaque État et gouvernement membre.

L'accent doit être mis sur la stabilisation des contributions volontaires sur le quadriennum afin de permettre à l'Organisation de faire une projection sur les 4 années pour le financement de sa programmation. Dans ce cadre, l'Administrateur a adressé un courrier à chaque État et gouvernement membre, associé et observateur afin qu'ils indiquent leurs contributions sur le quadriennum 2019-2022.

Pour le quadriennum 2019-2022, il serait souhaitable que les contributions volontaires ne soient pas fléchées afin qu'elles répondent à l'esprit de cohérence entre les programmes et au caractère du Fonds multilatéral unique (FMU) pour maintenir l'équilibre de la programmation et les priorités consensuelles.

Les versements reçus sur les trois dernières années se présentent comme suit (en k€) :

	Année 2015	Année 2016	Année 2017
Montant	20 713	18 233	16 157

Soit une moyenne annuelle de 18,4 millions d'euros de versements reçus sur les trois premières années du quadriennum 2015-2018.

Sur cette base et en prenant en considération le fait qu'au-delà des contributions de quelques États et gouvernements membres d'autres ont également indiqué leurs intentions de verser des contributions volontaires, les estimations attendues et espérées pour le quadriennum 2019-2022 sont estimées à 20 M€, sous réserve de la confirmation des États et gouvernements membres. À défaut, dans la mesure où les contributions volontaires sont destinées à financer la programmation, le montant alloué à cette dernière sera revu à la baisse sauf à considérer l'obtention d'autres financements ou l'utilisation du fonds de réserve avec l'aval des États et gouvernements.

## 1.3 Contributions exceptionnelles

<sup>1</sup> En attendant l'aboutissement des discussions sur la modification du mode de calcul des contributions statutaires des membres observateurs.

Elles proviennent des États et gouvernements membres et d'autres contributeurs. Elles complètent les contributions statutaires et volontaires et sont destinées au financement de projets ou programmes identifiés par le bailleur.

Elles se détaillent comme suit pour les 3 premières années du quadriennium 2015-2018 (en k€) :

	Année 2015	Année 2016	Année 2017
États et gouvernements membres	4 536	1 836	3 955
Financements externes	4 162	5 010	4 508
<b>Total</b>	<b>8 698</b>	<b>6 846</b>	<b>8 463</b>

Soit une moyenne annuelle de 8 M€ de versements reçus sur les trois premières années du quadriennium 2015-2018. Pour le quadriennium 2019-2022, elles sont estimées à 8 M€ pour chaque année du quadriennium. Sont notamment pris en considération les programmes mis en œuvre et qui suscitent l'engouement des États et gouvernements membres et de bailleurs multilatéraux notamment l'éducation et la formation, l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes, la stratégie de l'égalité femme-homme, ainsi que le développement durable.

#### 1.4 Autres recettes

Elles sont estimées à 1,5 M€ pour chaque année du quadriennium et constituées essentiellement des produits financiers générés par les placements auprès des banques, des ristournes versées par des fournisseurs et des remboursements de TVA.

#### 1.5 Total des recettes prévisionnelles

En conséquence, le **total des recettes prévisionnelles** s'établit comme suit (en k€) :

Libellé	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022
Contributions statutaires	41 332	41 952	42 581	43 220	43 868
Contributions au FMU	20 400	20 000	20 000	20 000	20 000
Crédits exceptionnels	5 000	8 000	8 000	8 000	8 000
Autres recettes	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500
<b>Total</b>	<b>68 232</b>	<b>71 452</b>	<b>72 081</b>	<b>72 720</b>	<b>73 368</b>

## 2. Dépenses prévisionnelles

Pour rappel, les dépenses de l'Organisation sont réparties en cinq (5) rubriques principales :

- la programmation ;
- la masse salariale ;
- la gestion ;
- l'investissement ;
- les instances.

### 2.1 Programmation

Sur la base des prévisions de l'année 2018, les dépenses de programmation augmentent progressivement sur le quadriennium 2019-2022. Elles se présentent comme suit (en k€) :

Libellé	Moy. réal. 2015-2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022
Dépenses de programmation	34 000	36 022	36 177	36 311	36 400	36 798

### 2.2 Masse salariale

Les prévisions pour l'année 2018 sont de 29,060 M€. Elles prennent en considération le réajustement des salaires et la révision à la hausse de l'âge de départ à la retraite (qui est passé de 60 à 62 ans) entrés en vigueur au 1er janvier 2017, à la suite de la décision prise par la CMF d'Antananarivo (novembre 2016).

Ces deux mesures impacteront la masse salariale sur le quadriennium 2019-2022 dont l'estimation intègre les éléments ci-après :

- à partir de 2019, non renouvellement systématique des postes non stratégiques et départs à la retraite ;
- ajustement bi-annuel des salaires.

La masse salariale prévisionnelle du quadriennium 2019-2022 se présente comme suit (en k€) :

Libellé	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022
Dépenses de personnel	29 060	29 000	29 000	29 500	29 600

### 2.3 Frais globaux de gestion

Les frais globaux de gestion concernent le Siège, les 10 unités hors siège (UHS) et les 2 organes subsidiaires. Ils comprennent, principalement, les charges d'occupation et d'entretien des locaux, les frais postaux, les dépenses de télécommunications, la gestion informatique, les dépenses des unités administratives et les dépenses de missions et les assurances.

Pour le quadriennium 2019-2022, avec la poursuite des efforts de rationalisation, les prévisions de dépenses de gestion se présentent comme suit (en K€) :

Libellé	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022
Dépenses de gestion	5 400	5 025	5 120	5 120	5 120

Les prévisions sur le quadriennium sont en baisse par rapport à l'année 2018, malgré l'évolution prévisible des prix dans les différents lieux où l'Organisation est installée, la hausse prévisible des dépenses d'internet induite par l'utilisation du SIG 2g dans les UHS et organes subsidiaires et l'ouverture possible d'un nouveau bureau régional.

### 2.4 Investissements

Pour le quadriennum 2019-2022, les principaux investissements prévus sont :

- le renouvellement du parc informatique et de bureautique ;
- les évolutions du SIG 2g, le renouvellement de l'infrastructure informatique et du système de visioconférence ;
- le renouvellement du parc automobile tous les 4-5 ans en fonction de son vieillissement pour éviter la hausse des dépenses de réparation ;
- les travaux d'aménagement des locaux.

Sur cette base, les prévisions d'investissements du quadriennum 2019-2022 se présentent comme suit (en k€) :

Libellé	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022
Investissements	1 000	750	950	1 100	1 100

Par rapport à l'année 2018, les prévisions des années 2019 et 2020 sont en baisse.

La réflexion démarrée au cours du quadriennum 2015-2018 consistant à augmenter le budget d'investissement afin d'acquérir des locaux pour la résidence de fonction du Secrétaire général de la Francophonie et dans certaines UHS où l'OIF est locataire, notamment à Genève et New York, va se poursuivre sur le quadriennum 2019-2022. Ces acquisitions permettront de diminuer les dépenses affectées aux loyers.

## 2.5 Instances

Les prévisions du quadriennum se présentent comme suit (en K€) :

Libellé	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022
Instances	750	500	700	600	750

Par rapport au quadriennum 2015-2018, les prévisions sont en baisse pour les années 2019, 2020 et 2021 et sont stables pour l'année 2022.

Il convient de noter que 2020 et 2022 sont des années au cours desquelles se tiendront des Sommets de la Francophonie.

## 2.6 Total des dépenses prévisionnelles

En conséquence, le total des dépenses prévisionnelles s'établit comme suit (en k€):

Libellé	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022
Instances	750	500	700	600	750
Personnel	29 060	29 000	29 000	29 500	29 600
Gestion	5 400	5 025	5 120	5 120	5 120
Programmation	36 022	36 177	36 311	36 400	36 798
Investissements	1 000	750	950	1 100	1 100
<b>Total</b>	<b>72 232</b>	<b>71 452</b>	<b>72 081</b>	<b>72 720</b>	<b>73 368</b>

### 3. Budget quadriennal 2019 -2022

Sur la base des recettes et dépenses prévisionnelles présentées, le budget prévisionnel pour le quadriennum 2019-2022 est équilibré en recettes et en dépenses pour chacune des années du quadriennum et se présente comme suit (en k€) :

Libellé	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Total
<b>Recettes</b>					
Contributions statutaires des États	41 952	42 581	43 220	43 868	171 621
Contributions volontaires au FMU	20 000	20 000	20 000	20 000	80 000
Financements exceptionnels	8 000	8 000	8 000	8 000	32 000
Autres recettes	1 500	1 500	1 500	1 500	6 000
<b>Total des recettes</b>	<b>71 452</b>	<b>72 081</b>	<b>72 720</b>	<b>73 368</b>	<b>289 621</b>
<b>Dépenses</b>					
Instances	500	700	600	750	2 550
Personnel	29 000	29 000	29 500	29 600	117 100
Gestion	5 025	5 120	5 120	5 120	20 385
Programmation	36 177	36 311	36 400	36 798	145 686
Investissements	750	950	1 100	1 100	3 900
<b>Total des dépenses</b>	<b>71 452</b>	<b>72 081</b>	<b>72 720</b>	<b>73 368</b>	<b>289 621</b>